

*Il est indispensable que l'ensemble des commanditaires, publics et privés, identifient les urbanistes et aient la connaissance de leurs aptitudes professionnelles, globalement dans tous les lieux et à tous les niveaux où ils sont susceptibles d'accomplir leurs missions et les situent par rapport aux autres métiers de l'aménagement et du développement territorial.*

*La qualification ne peut pas être considérée du seul point de vue de l'intérêt personnel, elle relève également d'une responsabilité professionnelle que nous devons assumer collectivement, et c'est pourquoi je vous encourage à poursuivre cette démarche en renouvelant votre qualification d'urbaniste.*

*Confraternellement*

*Pascale POUPINOT,  
Présidente de l'OPQU*

**RECOMMANDATIONS**  
**POUR VOTRE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT**  
**DE LA QUALIFICATION D'URBANISTE**

Version 2018

### **La qualification vous a été attribuée pour une durée de cinq ans**

Vous devez donc présenter une demande de renouvellement à la fin de chaque période de cinq ans, dans la mesure où l'urbanisme constitue toujours votre activité principale.

C'est l'OPQU qui est à l'initiative de l'engagement de la procédure en vous transmettant votre dossier de renouvellement pré rempli, quelques semaines avant la date d'échéance de votre qualification. L'envoi est fait par messagerie électronique. Si vous ne l'avez pas reçu mettez-vous en contact avec la délégation générale de l'OPQU.

Le dossier de renouvellement est constitué des 4 pièces suivantes :

- **Le formulaire de Demande de Renouvellement de la Qualification (DRQ)**
- **Le parcours professionnel**
- **Un CV à jour**
- **Le règlement (avec ou sans convention employeur)**

### **Précisions sur le formulaire de Demande de Renouvellement de la Qualification (DRQ)**

Il formalise officiellement votre demande de renouvellement, récapitule les éléments déclaratifs de votre candidature, stipule vos engagements liés à la qualification.

Il est à compléter et mettre à jour si nécessaire (changement d'adresse...)

### **Précisions sur le parcours professionnel**

Le parcours professionnel porte sur les **cinq années écoulées depuis votre dernière qualification**.

C'est à travers ce parcours professionnel que la commission d'instruction va apprécier **la continuité ou l'évolution** de votre exercice récent et **à titre principal**.

Le parcours professionnel doit être une description simple de vos principales activités en tant qu'urbaniste. Sur celles-ci vous devez préciser les objectifs de la mission ou du travail, votre rôle et la mobilisation de vos compétences, la durée de la mission et le commanditaire.

Il est important que chaque mission soit repérée au regard du tableau ci-dessous sur les domaines d'activités.

À l'usage, nous constatons qu'il y a deux manières de présenter le parcours professionnel :

- soit vous avez une activité relativement homogène et nous vous conseillons de présenter alors vos activités professionnelles **en les classant selon les domaines d'activités**,

- soit vous avez une activité professionnelle éclatée en de multiples tâches ou responsabilités, où chaque activité recouvre par elle-même plusieurs types de missions ; nous vous conseillons alors d'avoir une **présentation chronologique** de votre parcours professionnel, en indiquant, pour chaque activité, les domaines d'activités que cela recouvre.

La présentation des activités permet de fournir à la commission une illustration de votre exercice. Elle doit montrer votre implication personnelle et le caractère effectif de votre pratique. Elle doit faire apparaître sa **diversité**.

Insistons pour dire que le parcours professionnel est une **description personnelle** de votre activité : la commission d'instruction doit " *vous voir agir* ". Vous devez donc employer le " *je* " pour décrire vos activités, vous devez décrire votre action en la dissociant de ce qui relève des autres collaborateurs ou acteurs. Soyez attentif à vous mettre en scène personnellement.

<b>Domaines d'Activités (DA)</b>	<b>Missions/Fonctions (M)</b>
DA1- Analyse et prospective territoriale	M 1.1- Observation, étude, analyse, évaluation
	M 1.2- Prospective et diagnostic de territoire
	M 1.3- Spatialisation des projets de territoire et planification stratégique
	M 1.4- Aide et préparation des politiques urbaines et territoriales
DA2- Conception urbaine	M 2.5- Programmation urbaine
	M 2.6- Composition spatiale
DA3- Production d'opérations	M 3.7- Mise en œuvre d'opérations urbaines et d'aménagement
DA4- Gestion territoriale	M 4.8- Gestion du Droit des sols
	M 4.9- Gestion des opérations urbaines et de la politique de la ville
DA5- Coordination et pilotage de projets territoriaux et urbains	M 5.10- Coordination, animation
	M 5.11- Management par projet
DA6- Animation de projets territoriaux et urbains	M 6.12- Communication et promotion
	M 6.13- Concertation
DA7- Production de savoirs	M 7.14- Recherche fondamentale et recherche appliquée
	M 7.15- Enseignement et formation
	M 7.16- Savoirs et pratiques professionnelles
	M 7.17- Diffusion et vulgarisation

Tarifs 2018

1 <sup>er</sup> Renouvellement d'une durée de 5 ans	
Exercice libéral	510 Euros
Exercice salarié avec Prise en charge par l'employeur	510 Euros
Exercice salarié, sans prise en charge par l'employeur	310 Euros

Renouvellement suivant d'une durée de 5 ans	
Exercice libéral	460 Euros
Exercice salarié avec prise en charge par l'employeur	460 Euros
Exercice salarié, sans prise en charge par l'employeur	280 Euros

**Le renouvellement ne nécessite pas de déplacement devant la commission, il est instruit sur dossier**

Vous pouvez retrouver sur notre site le règlement intérieur : <https://www.opqu.org/>

Pour tous renseignements contacter la **Déléguée générale de l'OPQU : Isabelle LIEGEON TOULZA**

Tél. : 06 43 04 20 48    Mail : [opqu@free.fr](mailto:opqu@free.fr)